AFFRA... PAR L'EDITEUR

5e. ANNEE, No. 33. *MANITOBA.* JEUDI, 13 . ... ER, 1876.

CONDITIONS
D'ABONNEMENT AU "MÉTIS."

Le prix pour un an est de dix shelins stg. ou deux piastres et demie, cours du Canada : on devra payer cette somme de suite en souscrivant son abonnement.

Les Ateliers du MÉTIS ont été transportés à St. Boniface, sur l'Avenue Provencher, un peu au Nord-Est du Collége, dans la Bâtisse du Dr. Paré.

LE METIS

DIEU ET MON DROIT.

...IF D'ANNONCES.

Premiere insertion, 12 cts. la ligne; et 8 cts. par ligne pour chaque insertion subsequente.

Nulle annonce ne comptera pour moins de six lignes.

Paiement exigé d'avarce quand l'annonce est pour moins d'un mois.

ANNONCES A L'ANNÉE.

Pour une colonne......$100 00
" demi " 60 00
" un qrt. de colonne 40 0

N. D. Gagnier, Editeur-Proprietaire.

Parlement Federal.

— oo —

BILLS PRIVES.

— oo —

LES personnes qui, dans les provinces de Quebec et de Manitoba, se proposent de s'adresser au PARLEMENT pour obtenir la passation de BILLS PRIVÉS portant concession de privilèges exclusifs ou de pouvoirs de corporation pour des fins commerciales ou autres, ou ayant pour but de faire tout autre chose qui aurait effet de compromettre les droits d'autres parties, sont par lesprésentes notifiées que par les règles des deux Chambres du Parlement, lesquelles règles sont publiées au long dans la *Gazette du Canada*, elles sont requises d'en donner DEUX MOIS D'AVIS (spécifiant clairement et distinctement la nature et l'objet de la demande), dans la *Gazette du Canada*, en anglais et en français, et aussi dans un journal anglais et dans un journal français, publiés dans le district concerné. Le premier et le dernier numéros des journaux contenant ces avis devront être envoyés au Bureau des Bills Prîvec de chacune des deux Chambres.

Toutes petitions pour Bills Privés doivent etre presentees dans les *trois premières semaines* de la session

Les honoraires payables pour Bills Privés sont de *Deux Cents Piastres.*

ROBERT LEMOINE,
Greffier du Sénat.

ALFRED PATRICK,
Greffier de la Chambre des Communes.

TERRES DES SAUVAGES.

On avertit le public de ne faire aucune convention, soit pour l'achat soit pour le louage de Terres av c les Sauvages qui reçoivent l'argent des Traites, attendu que telles conventions ne seraient pas reconnues par le Départemendt e l'Intérieur.

Par ordre,

J. A. N. PROVENCHER,
Commissaire des affaires des Sauvages

Winnipeg, 23 Décembre, 1875. 4f

PROCLAMATION.

CANADA—PROVINCE DE MANITOBA.

VICTORIA, par la Grâce de Dieu, Reine du Royaume Uni de la Grande Bretagne et d'Irlande, Défenseur de la Foi, etc., etc., etc.

[L. S.]

ALEXANDER MORRIS.

A nos fidèles et bien aimés, les Conseillers Législatifs de la Province de Manitoba, et aux Membres élus pour servir dans l'Assemblée Législative de notre Province de Manitoba, sommes et appelés à une Assemblée de la Legislature de notre Province de Manitoba, en Notre Ville de Winnipeg, qui devait se tenir et avoir lieu le seizième jour de Décembre courant et à chacun de vous,

SALUT :

ATTENDU que l'Assemblée de la Legislature de la Province de Manitoba se trouve convoquee pour le seizième jour du mois de Decembre, auquel temps vous etiez tenus et il vous etait enjoint d'être presents :

Sachez maintenant que pour diverses causes et considérations et pour le plus grand aise et commodité de nos bien aimés sujets, nous avons cru convenable, par et de l'avis de notre Conseil Executif de notre Province de Manitoba, de vous exempter et chacun de vous, d'être presents, au temps susdit, vous convoquant et par les présentes vous enjoignant, et à chacun de vous, de vous trouver avec nous, en Notre Ville de Winnipeg, mardi, le dix huitième jour de Janvier prochain, pour la DÉPÊCHE DES AFFAIRES, et y prendre en consideration l'état et le bien-être de notre dite Province, et y faire ce qui pourra sembler nécessaire, ce à quoi vous ne devez manquer.

EN FOI DE QUOI, Nous avons fait rendre nos présentes lettres patentes, et à icelles fait apposer le Grand Sceau de Notre dite Province de Manitoba. TEMOIN Notre Fidèle et Bien-Aime l'HONORABLE ALEXANDER MORRIS, Membre de Notre Conseil Privé pour le Canada, Lieutenant Gouverneur de Notre dite Province de Manitoba, etc., etc. En Notre Hôtel du Gouvernement, à Fort Garry, dans notre dite Province, ce seizième jour de Décembre dans l'année de Notre Seigneur mil huit cent soixante-et-quinze, et de Notre Règne la Trente-neuvième.

Par ordre,

JOHN NORQUAY,
Sec. Provincial

HÔTEL DU GOUVERNEMENT,
Fort Garry, 10 Décembre, 1875

Il a plu à Son Honneur le Lieutenant Gouverneur de faire les nominations suivantes :

L'Honorable James McKay de la Paroisse de St. James, dans le Comté de Selkirk, dans la Province de Manitoba pour être membre du Conseil Exécutif de la dite Province de Manitoba.

L'Honorable James McKay pour être Notre Ministre d'agriculture de Manitoba en remplacement de Chs Nolin, Ecuyer, qui a résigné.

Par ordre,

JOHN NORQUAY,
Secrétaire Provincial.

HÔTEL DU GOUVERNEMENT,
Fort Garry, 14 Décembre, 1875.

Il a plu à Son Honneur le Lieutenant Gouverneur de faire la nomination suivante :

Pour être Commissaire pour recevoir les affidavits in B. R. en vertu de la 35 Sec. de la 36 Vict. Cap. 3 des Statuts de Manitoba.

Pour le Comté de Selkirk, John Taylor, de Headingly, Ecuyer.

Pour être membre du Bureau d'Education de la Province de Manitoba en conformité de la 38ième Vict. Cap. 27 des Statuts de Manitoba, George McPhillips de St. Charles, Ecuyer, en remplacement du Revd. Joachim Allard, dont la resignation est par les présentes acceptee.

Par ordre,

JOHN NORQUAY,
Sec. Provincial.

HÔTEL DU GOUVERNEMENT,
Fort Garry, 22 Décembre, 1875.

Il a plu à Son Honneur le Lieutenant Gouverneur de faire les nominations suivantes :

Pour être Constables pour Marquette Ouest :

Selkirk Bannerman de High Bluff gentilhomme,

Andrew Peterson, de Westbourne gentilhomme,

W. Stinson, de Woodside, gentilhomme.

Par ordre,

JOHN NORQUAY,
Secrétaire Provincial.

HÔTEL DU GOUVERNEMENT,
Fort Garry, 1er Octobre, 1875.

Il a plu à Son Honneur le Lieutenant Gouverneur, de faire les nominations suivantes :

Pour être Enumérateurs en vertu de l'Acte d'Election de Manitoba, 38 Vict. Cap. 2 :

Pour la division électorale No. 1 ou le Lac Manitoba—J. M J. Mulvihill.

Pour la division électorale No. 2, ou Westbourne—J. A. Davidson.

Pour la division electorale No. 3, ou le Portage la Prairie—J. J. Setter

Pour la division électorale No. 4, ou High Bluff—Andrew Spence.

Pour la division electorale No. 5, ou Poplar Point—David Taylor, sr.

Pour la division électorale No. 6, ou la Baie St. Paul—Daniel Maloney.

Pour la division électorale No. 7, ou St. François Xavier Ouest—Joseph Forget.

Pour la division électorale No. 8, ou St. François Xavier Est—John McDougal.

Pour la division électorale No. 9, ou Headingly—W. B. Hall.

Pour la division électorale No. 10, ou St. Charles—Louis Schmidt

Pour la division electorale No. 11, ou St. James—Robert Tait

Pour la division electorale No. 13, ou Kildonan—George Munro.

Pour la division electoralé No. 14, ou St. Paul—James Clouston.

Pour la division électorale No 15, ou St Andrew Sud—Samuel Slater

Pour la division électorale No. 16, ou St. Andrew Nord—George Ross

Pour la division electorale No. 17, ou St. Clement—Jas Monkman.

Pour la division électorale No. 18, ou Rockwood—James Harrower

Pour la division électorale No 19, ou Springfield—John Turnbull

Pour la division électorale No. 20, ou St. Boniface—Victor Mager.

Pour la division électorale No. 21, ou St. Vital—Roger Marion.

Pour la division électorale No. 22, ou St. Norbert—Jos. Lecomte.

Pour la division électorale No 23, ou St. Agathe—Joseph Turenne.

Pour la division électorale No. 24, ou Ste. Anne—Joseph Nolin.

Par ordre,

JOHN NORQUAY,
Secrétaire Provincial

Un Homme Distrait.

J'ai connu un homme si distrait, que, lorsqu'il voulait parler, il sifflait......et *vice versa* ses amis s'en plaignaient.

Ce fâcheux défaut le rendait malheureux. Un soir, il voulut en finir en s'ôtant la vie

—Adieu, dit-il à sa famme, je vais me noyer.

Et il alla se coucher.

Le lendemain, il disparut. Sa femme inquiète, se mit à le chercher partout, et le trouva quelque part en train de se flamber la cervelle en se donnant des coups de pied dans le ventre.

Le même soir, il monta dans sa chambre à l'heure ordinaire. Après avoir soigneusement relevé les couvertures de son lit, il ôta son pantalon et l'etendit avec un soin tout particulier sous les couvertures. Cela fait, il se laissa aller à la renverse sur une chaise. Le lendemain matin, il dit qu'il avait passé une mauvaise nuit ; mais, s'étant aperçu de sa nouvelle gaucherie, il entra dans une grande colère, et se mit à rire en disant :

—Il ne me manquait plus que de me prendre pour un pantalon !

Le nom de Pantalon lui est resté.

DON CARLOS.

Don Carlos vient d'adresser à ses troupes la proclamation suivante :

"Volontaires,

"Je vous adresse ma parole sous l'impression d'une vive allegresse.

"L'heure si désirée pour vous tous a sonné : nous sommes à la veille de grandes batailles. La Révolution, commandée par un prince rebelle de ma famille, va tenter son dernier effort pour nous subjuguer.

"Devant l'inutilité de tous les moyens auxquels ils ont eu recours, depuis les plus cruels jusqu'aux plus vils et aux plus hypocrites ils pretendent aujourd'hui nous ecraser sous le nombre de leurs bataillons. Ils ne connaissent pas notre force : des âmes avilies ne comprendront jamais le courage de la foi qui nous rend invincibles.

"Souvenez vous du passé. Le 2 mai 1872, je me presentai à vous, accompagne seulement de dix huit hommes qui pour toute arme n'avaient que des bâtons de montagnards ; deux jours apres vint le désastre d'Oroquieta, et je repassai la frontière vaincu, mais non découragé ; jamais je n'ai perdu la confiance en Dieu et en mon droit.

"Le 16 juillet 1873, j'entrai de nouveau en Espagne : vous étiez anxieux de combattre, et j'accourus combattre à vos côtés.

"Maneru, Montejurra, Sommorostro témoignèrent de votre indomptable valeur. Les hauts faits d'Abarzuza et d'Urnieta etonnèrent le monde.

"A Lacar, le prince rebelle dut fuir précipitamment, et les ossements de ses soldats couvrirent ces collines. A Choritoquieta et à Lumbier, vos bras se sont lassés de frapper. Partout enfin la fortune vous a suivis comme une esclave soumise.

"Eh bien ! à des cœurs ainsi éprouvés il ne faut par cacher la vérité : votre courage grandira à mesure qu'augmenteront les dangers.

"Madrid va déchainer sur ces provinces cent mille hommes peut-être ; qu'ils viennent. Avec des soldats comme vous, on ne compte les ennemis qu'après la victoire. Qu'ils viennent, leur feroce impétuosité se brisera contre vos poitrines comme les vagues de la mer en furie se brisent contre le rocher immobile.

"Nous aurons des jours terribles, des jours de suprême amertume. En avant ! le triomphe définitif est pour nous.

"Dans les moments d'épreuve, trempez vos âmes dans le souvenir de vos propres gloires et des gloires de vos ancêtres. Jamais il n'y eut en eux un semblant de faiblesse.

"Au commencement de la sanglante guerre contre le capitaine du siecle, les forteresses, la cour, les villes, tout était au pouvoir de l'envahisseur.

"Et, cependant nos pères se levèrent sans armes et luttèrent jusqu'à ce que les aigles françaises, blessées à mort, repassèrent les Pyrénées d'un vol chancelant pour aller mourir à Sainte-Hélène

"L'Espagne entière fit tomber Napoléon : vous seuls, barrière de la révolution européenne, vous avez de la pointe de vos baïonnettes, renversé le trône étranger d'Amédée de Savoie, cette éternelle tache pour les monarchistes espagnols ; la république athée, cet affront pour les cœurs catholiques ; la dictature inepte, cette honte pour des fiers citoyens.

"Alphonse tombera de même En vain la tempête révolutionnaire éclatera sur nos tête : la foudre qui menace les édifices se brise impuissante contre l'aiguille qui les protége

"Je suis calme, tranquille, inaltérable comme il convient à un Espagnol, comme il convient à un soldat.

"Imitez moi. Si les jours que je vous annonce arrivent, prononcez sans crainte le "Qu'importe !" des héros de 1808 ; et un revers ne sera que le prélude d'une lutte nouvelle. La constance, c'est la victoire.

"Ceux qui cherchent à vous faire faiblir, méprisez les ; ceux qui essaieraient de semer le doute ou la mefiance, dénoncez les à vos chefs pour qu'ils soient punis. Et, en attendant l'heure du combat, sanctifiez votre cœur en l'élevant à Dieu pour qui nous combattons et qui, une fois de plus, étendra sa main puissante et réduira à néant nos superbes ennemis.

"Des manœuvres malheureuses ont rendu stériles les fatigues de vos frères de Catalogne et du Centre, mais bientôt, dans leurs abruptes montagnes, résonnera de nouveau le cri de : *Desperta ferro* ! et sur leurs sommets flottera de nouveau notre drapeau sans tache.

"Les autres provinces s'agitent pour nous aider ; elles ont eu des preuves récentes de notre abnégation et de notre patriotisme.

"Volontaires, en avant ! De grandes souffrances nous attendent : la faim, le froid, la nudité, la fatigue ; je les partagerai avec vous. Les

grandes causes exi[illegible]nt d'immenses sacrifices. Mais no[illegible]s vaincrons, je vous l'assure.

" Volontaires, par votre constance vous sauverez les saintes croyances de nos pères, vous souverez l'Espagne, vous sauverez la monarchie, vous sauverez nos antiques libertés.

" Volontaires au combat ! et pensez que si, vivants, la couronne des héros doit ceindre vos fronts, la palme glorieuse des martyrs couvrira la tombe de ceux qui mourront sur les champs de bataille en combattant pour leur Dieu, leur Patrie et leur Roi.

" Votre Roi et général.

" CARLOS."

LE "METIS."

Jeudi, 13 Janvier, 1876.

A nos Lecteurs.

Nos lecteurs voudront bien nous pardonner de ne leur offrir aujourd'hui qu'une demi feuille. Nous manquons de papiers et il nous a été impossible de nous en procurer à Winnipeg. Nous avons télégraphié à St. Paul Minnisota, et nous espérons en recevoir prochainement.

LA SES ION.

C'est mardi prochain, 18 courant, que s'ouvre la seconde session du second parlement de Manitoba La dernière session a été longue et un nombre considérable de lois fondamentales ont été passées.

Nous apprenons que quelques mesures d'importance majeure seront encore soumises à cette prochaine session, mais que le nombre en sera assez limité.

Le discours du trône nous annoncera les principales mesures qui seront soumises à nos législateurs.

Le Comite de Secours.

Le Comité Central de Secours se réunit tous les mercredis : et le Comité Exécutif aussi souvent qu'il est nécessaire.

Il a été décidé à la dernière séance que tous les ordres émis par le Comité Exécutif, pour la distribution des grains, etc., etc., seraient signés par le Président M. McMicken, et le Secrétaire M. Thomas Howard, puis référés à M. Têtu, qui a charge des magasins du gouvernement. M Hespeler contresigne ces ordres : cependant, en son absence, M. Têtu les exécute : la livraison se fait aux entrepôts.

Hier, le Comité Exécutif a télégraphié à Ottawa, pour obtenir la permission de faire transporter ici le reste des grains et des provisions, éparpillés sur la route : on attend la réponse pour se mettre à l'œuvre

Nous apprenons que les rapports des Comtés de Rockwood sont arrivés et que les habitants du Lac Manitoba ne veulent accepter de grains et de provisions qu'à la condition d'un délai de deux ans pour en opérer le remboursement.

Durant la discussion plusieurs membres du Comité parlant de certaines craintes ou méfiances de la population, déclarèrent que le gouvernement donnerait sans aucun doute, tout le temps nécessaire aux colons pour acquitter leur emprunt. Et qu'il n'y avait pas lieu d'appréhender que l'on fit vendre leurs terres tant que l'on constaterait l'impossibilité de faire face aux obligations contractées.

Ainsi donc, que nos amis ne s'alarment pas inutilement sur ce point : les autorités ne voudraient pas évidemment couronner leur œuvre par un acte de supercherie odieuse.

On nous informe, en outre, qu'il existe des malentendus sur les prix. Il faut bien se rappeler, à ce sujet, que ces prix ont été accrus d'un tiers sur tous les articles à l'exception du lard. La première circulaire a dû en conséquence être corrigée, et c'est elle qui peut induire en erreur ceux qui croient que les prix ne sont pas uniformes dans toutes les localités.

Le Comité Exécutif a adopté avant hier un plan proposé par M. Têtu pour la tenue des livres

Diverses rumeurs circulent au sujet des changements projetés dans le ministère de Quebec. M. Chapleau prendrait le portefeuille du Commissaire des Terres de la Couronne ; M. Malhiot serait nommé greffier de la couronne ou protonotaire à Montréal ; M. Ouimet serait fait surintendant de l'éducation et M. Robertson commissaire des chemins de fer.

M. Baker succéderait à M. Robertson comme trésorier provincial ; M Lemaire serait nommé commissaire des chemins de fer et M Ross le remplacerait à la présidence du Conseil Législatif

Le gouvernement McKenzie vient de décider par un ordre en conseil de renoncer à l'obligation de construire la voie de la Colombie, qui recevra en échange la somme de $750,000, le tout sujet à la sanction de la législature fédérale.

La Colombie, pourra consacrer la subvention de $750,000 à la construction de voies intérieures, ou l'appliquer à toute amélioration publique que bon lui semblera

Le bruit avait couru que le gouvernement ayant rencontré des obstacles insurmontables, avait complètement abandonné la construction du Pacifique. Il n'en est rien.

La charité publique s'est mise activement à l'œuvre pour soulager la misère qui règne en ce moment parmi notre population de Montréal, nous constatons avec plaisir que l'on a déjà réussi à secourir un bon nombre d'infortunés. Des associations de secours se sont formées dans plusieurs parties de la ville, et la charité privée, venant ainsi en aide aux communautés religieuses et aux sociétés régulières de bienfaisance, qui déploient leur zèle accoutumé, a obtenu des résultats consolants. Mais ce n'est encore qu'un bien faible secours, et la souffrance est affreuse dans quelques quartiers. Nous croyons que Montréal n'a jamais été témoins d'une fin d'année aussi triste.

En attendant les secours des deux gouvernements fédéral et local et de la Corporation, c'est aux citoyens à l'initiative privée, de redoubler de zèle et d'énergie.

Nouvelles Locales.

— Les messieurs nommés membres du Comité Local de Secours pour la division électorale de St. Boniface : MM Octave Allard, Victor Mager, John F. Robertson, et Daniel McDougall, avec l'Hon M. Dubuc pour président.

— L'enquête préliminaire contre M. M. Cornish et Thibaudeau, accusés d'avoir volé les cahiers de votation de l'élection municipale de Winnipeg, a été commencée samedi dernier. Les témoins de la poursuite ont été entendus et sur demande de la défense, la cause a été ajournée à vendredi, 14 courant.

L'ECHO DU NORD-OUEST.

LES SAUVAGES—LEURS SUPERSTITIONS.

(*Suite.*)

Divisions de ces Superstitions.

Leurs superstitions peuvent se diviser en ce qu'on pourrait appeler quatre catégories, qui sont comme suit : 1o. *Nipâkwesimowin* (action de souffrir la soif, en dansant) qui est la grande fête des sacrifices et des oblations. 2o. *Nipiskewin*, l'acte de soigner les malades par des insufflations. 3o. *Mitewiwin*, cérémonies d'initiations. 4o. *Kosabatchikewin*, la jonglerie où la manière de connaitre l'avenir. Les noms de ces quatre classes de superstitions sont donnés en Cris, étant presque la même chose en Sauteux. Les Pieds-noirs et les Assiniboines ont les mêmes divisions, quoique sous des noms différents.

Avant d'expliquer et de faire connaitre tous les secrets des sortilèges des sauvages, peut-être qu'il ne sera pas inutile de dire un mot sur la coopération diabolique ou l'intervention du démon, dans ce que les sauvages essaient de faire pour favoriser leurs propensions pour le merveilleux. Il y en a qui disent que toutes les devinations, les guérisons, les maladies et les autres choses extraordinaires que les sauvages semblent opérer, ne sont que des tours de *passe-passe*, et que le diable n'intervient pas d'une manière directe, comme chez les anciens païens, et cela parceque nos sauvages n'étant pas sous l'influence de la civilisation, sont trop ignorants et trop peu instruits pour communiquer avec le démon. D'après cette assertion, tous les enchantements et magies des sauvages ne seraient que des grimaces, plus dignes de risées que d'autre chose. D'autres, en plus petit nombre peut être, attribuent au concours du démon ces actes des sauvages et regardent comme de vraies possessions l'état extraordinaire de certaines personnes v.g. celui ou celle qui est sous l'influence de telle médecine ou enchantement et ceux qu'on appelle les *Windigos*, ou mangeurs de chair humaine. Sans vouloir adopter l'une de ces deux opinions, qui me paraissent exagérées, qu'on me permettre de prendre une route mitoyenne et dire que les sauvages, bien que ne connaissant pas les sciences occultes des païens civilisés, cependant, dans leur culte et leurs magies ou jongleries, ont certainement, au moins quelques fois un commerce direct avec le *Mauvais Esprit*. Quoique le plus souvent ces grands jongleurs sauvages et ces *fameux hommes de Médecines*, ne soient que de vrais charlatans, abusant de la simplicité de leurs compatriotes, pour se faire craindre et se faire rétribuer largement leurs prétendus pouvoirs, tout fois, on ne peut complètement révoquer en doute que quelques fois l'action du démon se manifeste, en aidant ostensiblement ses ministres, soit en leur donnant les moyens d'opérer quelque chose d'extraordinaire, soit même en leur procurant une capacité au dessus des forces de la nature. Cela a été reconnu par les anciens missionnaires qui vivent au milieu des tribus les plus grossières du paganisme. Cet avancé ne doit pas paraître étrange à ceux qui ont étudié l'œuvre de l'Esprit Trompeur. Dès la première page de l'Ancien Testament, nous voyons l'Esprit du mal se rendre sensible sous la forme du serpent et ce séducteur surnaturel exerce sur l'homme et sur le monde une domination qu'il n'a jamais perdue.

Dans nos rapports avec les sauvages, bien des fois nous avons découvert les supercheries de ces prétendues *grandes médecines ou merveilles*, qui trompaient les simples. Très souvent les sauvages, après leurs conversions nous avouent la futilité de leurs métiers, en soutenant qu'ils n'ont jamais invoqué le Mauvais-Esprit. Ils nous déclarent les moyens vains dont ils se servaient pour tromper leurs concitoyens, en faisant semblant de produire des effets, auxquels ils ne croyaient pas. Mais d'un autre côté, en voyant certaines choses et en étudiant le près le résultat de certaines cérémonies superstitieuses, nous ne pouvions expliquer cela que par une intervention directe du diable.

Nouvelles Religieuses.

On continue à s'occuper activement de l'organisation des Universités catholiques en France: Paris, Lille, Lyon, Angers ont déjà ouvert depuis quelques semaines les cours les plus importants.

Ce mouvement universitaire catholique en France prend une importance immense. Chacun se per persuade, en toute vérité, que le salut de la civilisation chrétienne et la restauration du pays est dans ce mouvement. Il y a comme un enthousiasme réfléchi et ferme dans tous les esprits. Ce sont des destinées nouvelles que l'on prépare. On bénit presque les grands désastres qui ont contraint la France à rentrer en elle même, à considérer qu'il n'y a plus pour elle de salut en dehors de l'enseignement doctrinal de l'Eglise. On sent, pour ainsi dire, la main de Dieu, juste et miséricordieuse, qui a voulu agenouiller de force la France afin de la relever repentie, guérie et plus forte.

PÊLE MÊLE

Une dépêche de Madrid annonce que les alphonsistes ont concentré près de 80 600 hommes dans la Navarre.

—

Un terrible ouragan a dévasté les Iles Philippines à la fin du mois dernier. Deux cent cinquante personnes ont péri, et 3,800 maisons d'habitation ont été détruites. Toutes les récoltes sont perdues.

—

Dans le diocèse de Paderborn, il y a 32 paroisses sans curés, dont 17 n'ont pas même de vicaires La population catholique de ces paroisses est de 6 mille âmes. Voilà à quel point la Prusse pousse la persécution.

—

—Au restaurant

—Garçon, ces huitres ne sont pas fraiches !

—Monsieur, je n'y puis rien ; je ne suis pas dedans.

—Ca prouve que vous n'êtes pas à votre place, voilà tout !

Diner de famille, au dessert :

—Tony, lis nous ta fable, *le renard et le corbeau.*

Tony fait la mine, on insiste.

Alors il dit d'un ton conciliant :

—Je veux bien, mais je dirai le renard tout seul, parceque aujourd'hui, je suis fatigué.

—

On écrit de Londres :

Une explosion terrible a eu lieu dans une houillère de Swaithe Main, près de Bransley.

Cette houillère est une des plus considérables du Yorkshire méridional. Plus de 300 mineurs étaient sous terre.

On craint que plus de 200 d'entre eux n'aient péri.

—

Une nouvelle à la main, americaine, recueillie par le *Figaro* au **Grand Hôtel :**

Un gentleman qui a transgressé les règlements sur l'ivresse publique se trouve seul dans la rue, vers une heure du matin, appuyé contre un reverbère. Ajoutons qu'il n'est pas à son aise, et qu'il restitue au macadam les éléments d'un excellent diner malheureusement trop généreusement arrosé.

Passe près de lui un petit chien.

Le gentleman le regarde avec stupeur :

—Je ne me rappelle pourtant pas avoir mangé cela !

—

M. H. THIBERT, un vétéran des mines d'or de l'Ouest, est en cette ville depuis quelques jours, en route pour le Canada, où il va visiter ses parents et amis. Ce monsieur nous a montré plusieurs pépites d'or, dont l'une vaut trente huit piastres, et qui ont été tirées des mines de Cascias, à sept cents milles au nord de la rivière Fraser Ces mines sont les plus éloignées vers le nord que l'on connaisse sur ce continent. Elles sont très riches, les mineurs y faisant, rarement, il est vrai, jusqu'à $100 et même 150 par jour. Le trajet de St.-Paul à cette région est très coûteux, mais peut se faire en moins d'un mois. Avant la construction du chemin de fer du Pacifique, cependant, c'était un voyage de quelques années. M. Thibert, après sa visite au Canada, doit retourner dans ces mines, où il a de grandes propriétés.—*L'Etoile du Nord*, St. Paul, Minn.

—

Nous avons, dans notre bureau, une curiosité unique dans son genre. C'est un éclat de bois, venant presque du cœur d'un arbre, et sur lequel on voit, gravé en toutes lettres, le nom d'un citoyen bien connu du Petit Canada, M. *M. Melançon* Cette empreinte est encore plus profondément gravée sur un autre morceau, qui recouvrait le premier avant d'en avoir été détaché par la hache. Sur ce dernier morceau, qui est épais d'environ un pouce et demi, l'empreinte est également visible sur les deux côtés, les lettres se trouvant gravées en creux en dedans, et en relief en dehors. Singulière énigme, direz vous ; pourtant le mot en est bien simple : M. Melançon, il y a une trentaine d'années, traça son nom, au couteau, sur l'arbre dont ces éclats ont été détachés, et qui a été abattu dernièrement Cette explication, sans doute, laisse à désirer et pourrait être plus scientifique ; mais le temps ne nous permet pas, pour aujourd'hui, d'entrer dans d'autres détails à ce sujet.—*Idem.*

Mariage.

Ce matin, (13 Janvier) Monsieur Antoine Honoré Bertrand, marchand de Winnipeg, a conduit à l'autel Demoiselle Caroline Eutichiane Hénault, quatrième fille de H. B Hénault Ecr., de Beauharnois, P. Q.

Sa Grâce Mgr. Taché, Archevêque de St Boniface, a béni l'union des époux, et la cérémonie a eu lieu en la chapelle privée de Mgr. l'Archevêque.

L'Hon. M. Royal, Ministre des Travaux Publics de la Province, et l'Hon. M. Dubuc, Orateur de la Chambre d'Assemblée et beau-frère de la mariée, étaient les témoins.

Nous nous joignons aux nombreux amis de l'heureux couple pour leur souhaiter bonheur, longue vie et prospérité.

Société de Colonisation.

DIMANCHE PROCHAIN, le 16 Janvier, aura lieu une Assemblée de la Société de Colonisation, dans la maison occupée par M. Auguste Gauthier, pour faire l'élection des officiers pour l'année courante et pour d'autres affaires importantes.

M. A. GIRARD
Président

VOS BIJOUTERIES, ARTICLES DE GOUT, DE FANTAISIE, Etc., Etc., Etc.